

Sécurité sanitaire dans les établissements de santé

FICHES TECHNIQUES DE SECURITE SANITAIRE

Fluides

Gaz à usage médical	
Textes en vigueur	
Textes	Contenu
Art. L. 5311-1 (loi n° 98-535 du 1 ^{er} juillet 1998) et décrets n° 99-144 et 99-145 du 4 mars 1999	<i>La surveillance de la mise sur le marché et de la distribution des gaz à usage médical sont dans le champ de compétence de l'AFSSAPS.</i>
Arrêté du 7 janvier 1993	- Les prises d'alimentation de gaz à usage médical du secteur opératoire doivent respecter des caractéristiques techniques définies. - L'arrêté prévoit des systèmes ou des procédures assurant la continuité de l'alimentation en cas de défaillance de l'alimentation normale.
Arrêté du 3 octobre 1995	En cas de défaillance de l'alimentation normale en gaz à usage médical des matériels ou dispositifs médicaux, des systèmes techniques permettent de poursuivre les soins en cours.
Arrêté du 25 avril 2000	Il précise les différents secteurs des unités d'obstétrique, de néonatalogie et de réanimation néonatale devant bénéficier de fluides à usage médical,(oxygène, air médical, protoxyde d'azote...)
Circulaire DGS/3A/667 bis du 10 octobre 1985	Relative à la distribution des gaz à usage médical et à la création d'une <i>commission locale de surveillance de cette distribution</i> . • Instaure dans chaque ES une commission locale de surveillance de la distribution des gaz médicaux en liaison avec le CHSCT. Cette commission participe : - au contrôle annuel dont les résultats sont consignés par écrit ; - à la réception des installations et à leur maintenance ; - à la maîtrise de la pollution par les gaz et vapeurs d'anesthésie en liaison avec le CHSCT. • Comporte des recommandations concernant les circuits de distribution et l'utilisation des gaz à usage médical en particulier : - nécessité pour chaque établissement de santé de disposer d'un système de secours permettant d'assurer une continuité absolue de la distribution des gaz à usage médical ; - conformité des équipements aux normes techniques en vigueur (en particulier les prises murales) ; - formation du personnel utilisateur.
Circulaire DGS/DH n° 96-72 du 6.02.1996	Relative aux conditions de prescription, dispensation et administration du <i>monoxyde d'azote</i> dans les ES publics et privés.
Circulaire DH/5D/n° 335 du 3 mai 1990	Relative à l'accessibilité des vannes de sectionnement <i>du réseau de distribution</i> des gaz médicaux non inflammables.

2) Normes

Norme EN 737	Systèmes de distribution de gaz médicaux : - partie 1 : prise murales pour gaz médicaux comprimés et vide (aspiration) - partie 2 : systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie - partie 3 : systèmes de distribution pour gaz médicaux comprimés et vide (aspiration) - partie 4 : prises murales pour systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie
Norme EN 738-2	Détendeur pour l'utilisation avec les gaz médicaux partie 2 : détendeur de rampes et de canalisations
Norme NFS 90-116	Matériel médico-chirurgical - prises murales et embouts correspondants pour fluides médicaux.

Contrôles effectués : corps de contrôle

Inspecteurs de l'AFSSAPS

PHISP, MISP